JOURNAL OUR

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

3 mois 6 mois 1 an CAHORS ville.... 8 fr. LOT et Départements l'initrophes................ 3 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de receveir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).... RÉCLAMES....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La loi de Séparation. — Incident Clemenceau-Pelletan.

Un peu de chômage dans la politique; c'est la Noël, le joyeux Christmas. Et la suppression des messes, dites de « minuit», dans la plupart des diocèses n'a pas réussi à troubler les esprits. L'union est au fond des cœurs pour la joie de vivre et les guerres religieuses ne paraissent plus possibles en notre France.

Pourtant le ministère ne désarme pas. Au Palais-Bourbon le nouveau projet de loi a été voté au pas de course; seuls MM. Ribot et Piou ont opposé quelque résistance à l'action anticléricale de M. Clemenceau, mais le ministre des cultes est intervenu avec son prestigieux talent d'avocat et toutes les gauches jusqu'à une partie du centre se sont ralliées autour du Cabinet pour faire front contre Rome.

Au Sénat, le Cabinet peut aussi compter sur la victoire; la majorité s'est dessinée en sa faveur sur le renvoi à la Commission de la loi de séparation.

Hier, la discussion du nouveau projet de loi est venue devant la Haute Assemblée et M. Briand a prononcé un admirable discours dont l'affichage a été voté. Le vote du projet de loi est certain.

Au milieu de tous ces débats, un incident s'est produit entre le président du Conseil et M. Pelletan qui dénote cependant une crise dans le Bloc. On reproche tout d'abord à M. Clemenceau d'être trop irritable, de croire trop facilement à des conspirations ourdies contre son ministère et de ne pas savoir tempérer l'amertume de ses ripostes. Il semble en effet que l'ombre de M. Combes fait peur à l'ancien dissident. Et son caractère s'en aigrit d'autant.

Et puis on craint que l'influence de M. Briand qui s'est trouvé par trop libéral envers l'Eglise, l'emporte dans les résolutions du Cabinet. Les radicaux qui sont encore tous anticléricaux, ne croient pas qu'il y ait danger pour la paix publique à être plus agressif contre le clergé.

A L'ÉTRANGER

Les élections eu Allemagne.

En Allemagns, la bataille électorale est engagée puisque le Reichstag doit être constitué pour le 27 janvier. Et c'est la raison pour laquelle le Congrès socialiste di Prusse qui devait avoir lieu à la fin de décembre a été ajourné.

La raison de la précipitation mise par le gouvernement à convoquer si tôt la nouvelle assemblée, tient à ce que le budget impérial n'est pas voté et qu'il est impossible dans ces conditions de faire face aux nécessités de la lutte contre les

On prévoit que ce sont les socialistes qui vont surtout profiter de la rupture du centre catholique avec la majorité. et c'est ce qui explique le mot du président du dernier Reichstag à la séance de clôture: « Je déménage, car il me faut céder la place à M. Bebel. » Et en effet les députés du centre étaient envoyés par les populations de la Bavière, de la Prusse Rhénane et de la Westphalie. Il est peu probable que la Bavière modifie sa députation bien qu'une fois déjà, pour des élections locales, une alliance se soit faite, entre catholiques et socialistes, qui a réussi. Mais dans la Prusse Rhénane et dans les régions manufacturieres de Westphalie, rien d'étonnant que le socialisme ait gagné en six ans la masse des ouvriers et une partie des paysans. Et dès lors la situation intérieure de l'Empire allemand deviendrait bien étrange si la social-démocratie arrivait en majorité au nouveau Reichstag.

LE FURETEUR.

VRAI CONFLIT

(Suite)

Nous avons vu, que l'observation impartiale des conditions économiques de la grande industrie rend manifeste les atteintes qu'apporte aux droits naturels et imprescriptibles de l'ouvrier le droit de propriété du patron, et oblige à reconnaître au premier un droit au travail. Quelle est la teneur de ce droit nouveau, qui s'affirme chaque jour plus hautement dans la conscience sociale.

Le droit au travail? C'est d'abord pour l'ouvrier la certitude, qu'il ne pourra être exclu de l'usine, que pour certains faits limitativement enumérés à l'avance, et suivant une procédure nettement déterminée. En d'autres termes, le contrat de travail doit être placé sous le même régime que les autres contrats : il doit y être pourvu par voie de législation générale, pour le cas où les parties n'auraient pas stipulé elles-mêmes ; il doit même être édicté, en raison de l'inferiorité contractuelle de l'ouvrier des règles d'ordre public, qui s'imposant aux parties, le protègeront malgrélui. Enfin l'application des clauses résolutoires, doit être réservée à l'appréciation d'une tierce partie désintéressée et capable de faire respecter ses décisions; et pour cela, il est indispensable de substituer à l'arbitraire patronal la juridiction publique pour connaître de toutes les infractions aux règlements et de tous les cas de répression disciplinaire ou de renvoi. Donc plus d'amende, de retrogradation ou d'exclusion autrement que résultant d'un jugement contradictoire de la juridiction com-

Le droit au travail ? C'est aussi celui d'en toucher la juste rémunération. Et c'est ici, que l'on mesure la différence du traitement, que fait la société actuelle à ceux qui détiennent les capitaux, et à ceux qui les mettent en œuvre. Une catastrophe récente à mis en relief toute l'étendue de cette inégalité.

A la sinistre lueur des flammes de Courrières, nous avons plongé le regard au fond de la mine, et l'avons élevé ensuite jusqu'à l'usine, et partout nous avons été saisi du contraste entre l'opulence des maîtres et l'extrême détresse de leurs ouvriers. Ceux-ci ne gardent guère de toute la richesse, que produit leur seul travail, que juste ce qu'il faut pour périr de lassitude ou de faim, sur un misérable grabat. Et alors, tandis que les autres transmettent paisiblement à leurs enfants leurs faciles dividendes, eux ne leur laissent même pas le droit à leur collier de misère et ne leur lèguent guère, que la triste perspective des maladies sans espoir, que le surmenage des parents et les privations du premier âge rendent inévitables.

Cette odieuse réalité a sa cause dans le fait, que dans la répartition des produits de l'activiié économique, c'est le capital, qui arbitre lui-même la part qui revient au travail, et celle qu'il se réserve. Deux directrices, en effet, agissent sur le taux des salaires qui en est comme la résultante.

L'une est la loi de l'offre et de la demande. Or, s'il arrive parfois aux époques exceptionnelles d'accroissement subit de l'activité industrielle que l'abondance du travail permet aux ouvriers de choisir leur patron le plus souvent, par suite du monopole de fait, que lui confèrent les conditions naturelles, c'est celui-ci qui choisit ses ouvriers, que les frais de déplacement, les liens de famille, la loi de l'habitude, ou la possession illusoire d'une masure ou d'un lambeau de terre s'unissent pour river à cette glèbe moderne, qu'est redevenu

le sol qui entoure chaque usine. La loi de l'offre et de la demande tend donc à fixer le maximum du salaire. Une autre directrice tend au au contraire à en déterminer la limite inférieure. C'est le minimum d'exis-

l'absence de concurrence, évolue naturellement le salaire. Et si cette « loi d'airain » ne s'applique pas toujours rigoureusement, cela tient uniquement aux coalitions ouvrières, qui, en rarifiant la main d'œuvre au point de la supprimer, force les patrons à relever leurs offres.

La grève est donc actuellement l'échappatoire nécessaire à l'avilissement des salaires. Cela tient à ce que le quasi-contrat de travail étant un traité entre deux éléments économiquement rivaux, la rupture du traité doit nécessairement aboutir à la guerre. On en est donc encore sur ce point au régime anarchique de la guerre privée ; c'est le règne du plus fort, et l'ouvrier qui manque de réserves et n'a pas toujours l'esprit de discipline indispensable, est souvent le plus faible. Même triomphante, la grève est un « évènement douloureux »; car ses résultats, parfois aléatoires, ne sont acquis qu'au prix d'immenses misères.

Il serait grand temps de substituer à ce régime barbare et souvent funeste aux travailleurs, la protection moins incertaine et autrement efficace de la loi, et de faire arbitrer par l'autorité publique, soit directement par voie législative, soit indirectement par la procédure détournée de l'arbitrage obligatoire, la part, qui dans le produit de l'activité économique, revient légitimement au capital et au

(A suivre) Jean AUTESSERRE.

Chambre des Députés

Séance du 28 décembre 1906 PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Le ministre des finances dépose un projet de loi concernant un douzième provisoire. L'élection de M. de Castellane est va-

La Chambre reprend la suite des interpellations sur les retards des trains et la discussion se termine par un ordre du jour de confiance.

M. Magnaud interpelle le ministre de la justice sur les meures que l'on compte prendre pour réorganiser la magistra-

M. Ferrette parle également sur la magistrature : la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

La Chambre discute le projet de loi sur le douzième provisoire qui est voté. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 27 décembre 1906 PRESIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Après avoir adopté divers projets d'intérêt local et un projet portant modification de la loi sur les conseils généraux, le Sénat suspend sa séance pour attendre le dépôt du rapport de M. Maxime Lecomte sur le nouveau projet relatif à l'exercice du culte.

A la reprise, M. Maxime Lecomte lit son rapport. L'urgence est déclarée et le Sénat décide de discuter le projet aujourd'hui.

M. Vieu donne lecture d'une déclaration du groupe radical-socialiste du Sénat exprimant le vœu que le projet du rachat de la compagnie de l'Ouest soit adopté avant le 31 décembre.

Et la séance est levée. Séance du 28 décembre 1906 PRÉSIDENCE DE M. DUBOST

Le Sénat a abordé vendredi la discussion du projet de loi sur l'exercice du

M. de Las-Cazes, membre de la droite fait entendre une protestation contre le projet de loi que défend le rapporteur de la Commission, M. Maxime Lecomte. M. de Lamarzelle fait entendre diverses critiques.

Puis M. Briand, Ministre des cultes monte à la tribune pour répondre aux diverses critiques formulées.

Il prononce un remarquable discours

tence de l'ouvrier, vers lequel, en | que toutes les gauches applaudissent vigoureusement.

Le Sénat vote l'affichage du discours de M. Briand par 183 voix contre 83, et ordonne le passage à la discussion des articles.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

Mystérieux engin

Un paysan ayant trouvé une boîte de cuivre dans de l'engrais provenant de Varsovie, emporta sa trouvaille dans le village de Klaudine. La il la vendit à une marchand juif, qui, en voulant l'ouvrir immédiatement, produisit une explosion épouvantable qui le décapita net. La tête du marchand roula aux pieds du paysan; un enfant fut également tué par l'explosion et la maison fut presque complétement détruite.

Une enquête est ouverte pour découvrir la provenance de cet engin mystérieux.

Notre ambassadeur

L'ambassadeur de France est parti pour Paris, il reviendra en Russie

pour le nouvel an russe. La pression gouvernementale

Le gouvernement prend ses dernières dispositions pour assurer la victoire des « Cent-Noirs » et des «Octobristes » aux prochaines élections à la Douma. Des instructions ministérienes ent établi, pour les électeurs appartenant aux partis légalement reconnus, un bulletin spécial d'idenille, sans lequel nul ne sera admis à voter. Ainsi les électeurs de l'opposition seront mis dans l'impossibilité de prendre part au vote, à molns qu'ils ne se fassent passer pour des membres du parti de la régénération

A Saratoff, 20 leaders des unions professionnelles ont été arrêtés.

Les Bombes Un voyageur, à son arrivée à la gare, a laissé tomber une bombe qui, en éclatant, a tué deux voyageurs et blessés plusieurs autres. L'explosion a déterminé une panique dans la foule, qui s'est enfuie dans les rues. La

gare est cernée par les troupes. Un complot militaire

On assure que des officiers de tous grades ont eu ces jours derniers plusieurs réunions secrètes, dans une villa des environs de Pétersbourg. Ils y ont concerté le plan d'un coup d'Etat militaire, dans le but de rétablir l'absolutisme en Russie. Ils ont l'intention de menacer letsar d'une insurrection de l'armée, s'il s'oppose à leur

Le jour de l'ouverture de la Douma, les troupes des conjurés renforcées parles bandes noires, chasseraient les députés de la salle des séances.

Les impôts nouveaux

Il n'est pas sans intérêt de préciser les principaux d'entre les « Impôts nouveaux » que la Chambre a sanctionnés dans la loi de finances pour 1907 votée le dimanche 16 décembre 1906. Alors même que le Sénat ne dirait pas amen pour toutes ces nouvelles charges de l'agriculture, du commerce et de l'industrie (pianos à part) il est bon de savoir à quoi s'en tenir sur les décisions de première instance.

En ce qui touche aux surtaxes frappant les apéritifs, l'augmentation votée pour les vermouths sera de 18 centimes par bouteille, et pour les absinthes de 50 centimes. Notons que la perception en sera effectuée sur un minimum de 55 degrès pour les absinthes et les similaires et de 30 degrès pour les bitters, amers et autres boissons apéritives.

La Régie est en outre autorisée à faire des visites dominicilaires pour rechercher les fraudes sur les tabacs, le sucrage des vins artificiels et les distilleries clandestines.

La Chambre a voté la taxe propo-

sée sur les produits pharmaceuti- Les Officiers sortis de Saint-Maixent ques, mais en exemptant néanmoins, sur la demande de la commission, les produits que les pharmaciens et parfumeurs préparent pour les livrer directement à leur clientèle, sans publicité et exclusivement au détail.

La réduction à 3 francs de la taxe sur les vélocipèdes est adoptée. Sur l'article 32 qui est relatif aux contraventions concernant les bicyclettes, M. Combrouze à demandé et obtenu que les contrevenants soient passibles des tribunaux de simple police et non des tribunaux correctionnels, comme le demandait la commission. On a abaissé l'amende de 1 franc à 5 francs, au lieu de 20 francs à 100 francs que proposait la commission.

L'article 42 de la loi des finances porte que le raffinage des sucres est porté de 1 franc à 2 francs par 100 kilogrammes de raffiné.

En ce qui concerne l'affranchisse. ment des imprimés, l'article 46 est ainsi concu:

« Dans les services intérieurs, le prix de port des imprimés ordinaires expédiéssous bande mobile est pour chaque paquet adressé à un seul destinataire, ainsi fixé suivant le poids : de 10 grammes et au-dessous à 0 fr. 02; de 10 à 15 grammes 0 fr. 03; de 15 à 20 grammes 0 fr. 05 j'usqu'à 50 grammes et 0 fr. 05 par fraction de 50 grammes.

Le prix du port des journaux et périodique n'est pas modifié.

INFORMATIONS

La Séparation des Églises et de l'État

Le 5º bureau du Sénat s'est réuni avant la séance pour nommer un membre de la commission de la séparation des églises et de l'Etat en remplacement de M. Alasseur, non réélu au dernier renouvellement triennal. Trente-trois sénateurs étaient convoqués, dix-huit étaient présents.

M. Combes qui avait été le concurrent malheureux de M. Alasseur se reprèsentait ; le candidat antiséparatiste était M. Fessard. Les deux concurrents ont fait connaître leur opinion sur la loi nouvelle et on a voté. M. Combes a été élu par onze voix contre

Aussitôt complétée, la commission s'est réunie sous la présidence de M. Vallée et s'est occupée du projet de loi voté par la Chambre concernant l'exercice du culte. Elle a entendu M. Briand qui a fait un exposé de l'économie du projet.

Il résulte d'une statistique établie au ministère de l'intérieur qu'à la date du 24 décembre 1906, 225 établissement écclésiastiques ont été évacués, dont 69 archevêchés et évêchés, 73 grands séminaires et 83 petits sémi-

Un mouvement schismatique

Un de nos confrères avait annoncé qu'un mouvement schismatique se produisait dans l'Eglise de France. Déjà, un archevêque serait acquis à

Les journaux cléricaux se sont empressés de démentir cette nouvelle. Mais la Petite République insiste

aujourd'hui en déclarant que les parisiens forment une association cultuelle et qu'ils ont, avec eux un archevêque « très catholique », dont on fera connaître le nom. Ce qui semble confirmer cette nouvelle, c'est l'information suivante, publiée aujourd'hui:

« Un groupe de catholiques indépendants a jeté les bases d'une cultuelle qui aura pour paroisse Notre-Dame-de-Lorette. Le bureau de cette cultuelle a écrit au Père Hyacinthe pour lui offrir d'être le curé de cette paroisse nationale. La nouvelle cultuelle s'est assuré le concours d'un évêque italien, dont, canoniquement, la suppression par le pape est nulle et qui consent à sacrer deux évêques et à ordonner six prêtres. Le Père Hyacinthe a refusé pour des motifs de doctrine. De nouvelles démarches sont faites.

On se souvient que, par circulaire du 30 juillet dernier, M. Etienne, prédécesseur du ministre de la guerre actuel, avait appelé l'attention des commandants de corps d'armée sur certains bruits d'après lesquels quelques élèves de Saint-Maixent auraient après leur sortie de cette école, professé des idées antimilitariste.

Le général Picquart vient, à ce sujet, d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire où il dit:

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les renseignements qui m'ont été adressés sur cette question ne me permettent en aucun point de suspecter, fût-ce même à titre tout à fait exceptionnel, ni l'attitude ni les sentiments d'une catégorie d'élèves officiers qui a fait ses preuves comme les autres et qui a, au même titre qu'elles, droit à la sollicitude du gouvernement de la République. »

Petites Nouvelles

Le colonel Lubanski, commandant les troupes internationales en Crète est décéde jeudi à la suite d'une syncope cardiaque : M. Lubanski avait été nomme il y a deux ans, colonel du 7º d'infanterie.

- Le buste du poète italien Galdoni offert par le duc de Lodi, a été accepté pour le Conseil municipal de Paris. Il sera place quare Notre-Da

L'abbé Gouget, curé de Ste-Colombe près Dijon, vient d'ètre arrêté sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur des fillettes de 10 ans auxquelles il faisait le cathéchisme.

- Une dépêche annonce que le shah est à la dernière extrémité.

- M. Chéron sous secrétaire d'Etat à la guerre s'est rendu au cercle de l'Union républicaine où de Rennes étaient représentés les Comités socialistes, radicaux socialistes et so-

- Le Congrès national hindou a été ouvert le 26 décembre à Calcutta : la tendance du congrès est antibritanni-

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le I er Janvier, le JOURNAL DU LOT ne paraîtra pas mardi.

Statuts du Comité radical

Nous publions, à la demande de nombreux lecteurs, les statuts du Comité radical et radical socialiste de la rue de Valois.

ARTICLE PREMIER. - Il est formé entre tous les Electeurs du canton d..... un Comité républicain cantonal sous le titre de Comité du canton d.....

Le Comité a son siège à..... Le Comité cantonal d..... adopte le programme du Parti républicain radical et radical-socialiste tel qu'il a été formulé dans ses différents congrès et notamment au congrès de Paris 1901, et adhère au Comité Exécutif du Parti dont le siège est à Paris, 9 rue de Valois.

1º De propager la vérité républicaine et les saines doctrines démocratiques. 2º De former des défenseurs de la République par un choix judicieux des candidats à présenter aux élections; 3º De protéger le Suffrage universel en assurant le secret et la liberté du vote pour les salariés :

ART. 2. - Le Comité se propose:

4º De défendre les intérêts moraux, économiques, agricoles, et industriels

5º De se mettre au service de tous les Citovens qui peuvent recourir à lui pour la défense d'une cause juste.

ART. 3. - Tout électeur qui demande son admission au sein du Comité doit être présenté par deux adhérents anciens. Sa demande implique l'adhésion au programme et l'engagoment d'observer la dicipline républicaine dans l'ac-

tion commune. La commission statue sur les présentations qui lui sont faites. ART. 4. - La Direction politique et l'Administration du Comité sont conflées à une Commission composée d'aumoins

un délégué par chaque commune du canton. Les communes qui comptent plus de cent électeurs auront droit à autant de délégués qu'elles compteront de centaines d'électeurs;

Les délégués communaux sont élus annuellement par les adhérents de la

commune. En cas d'empêchement, chaque délégué titulaire pourra se faire suppléer par un électeur de la commune à son choix. ART. 5. - Le Bureau est nommé pour un an, en Assemblée générale.

Il sera ainsi composé: Un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un secrétaire adjoint, un trésorier, quatre assesseurs. Les membres sortants sont rééligi-

bles. Le Bureau se réunit sur la convocation du président, toutes les fois que l'intérêt du Comité l'exige, au moins une

fois par trimestre. ART. 6. - La Commission composée comme il est dit ci-dessus, plus les membres du Bureau, se réunit de droit deux fois par an, pour étudier et discuter les intérêts du canton, pour entendre le, élus, pour exprimer les vœux du Comité formuler ses revendications et prendre toutes dispositions nécessaires, afin de faire aboutir les réformes demandées.

Des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu sur la demande de dix membres ou sur la convocation du Bureau. En période électorale la Commission se réunit aussi souvent que le bureau le

juge nécessaire. Toutes les délibérations sont valables,

quel que soit le nombre des présents. ART. 7. - Tous les ans, la Commission provoquera une réunion générale de tous les adhérents du Comité. Elle invitera les élus du peuple à venir rendre compte de leur mandat devant la réu-

nion. ART. 8. - A l'ouverture de chaque pério de électorale, la Commission provoque les reunions publiques et organise les conférences qu'elle juge nécessaires. Elle recherche et accueille les candidatures de défense républicaine ; après

examen, elle en propose l'adoption. Dès que le choix d'un candidat a été arrêté, tous les adhérents au Comité s'engagent à soutenir ce candidat.

Entre chaque période électorale, le Comité devra organiser, dans le canton, des conférences déducation civique republicaine. ART. 9. — Les ressources du Comité se

composent: 1º Du produit des cotisations ;

2º Du produit des souscriptions qui seront ouvertes en périodes électorales; 3º Des dons manuels fait au profit des la Caisse.

ART. 10. - La cotisation annuelle de chaque adhérent est laissée à sa volonté; elle ne pourra être inférieure à un franc. Elle sera payable en une fois, au commencement de chaque année.

ART. 11. - Tous les fonds seront centralisés par le trésorier, qui donnera luittance des sommes reçues et tiendra compte des dépenses faires au nom

du Comité. Pour les souscriptions, les délégués, des communes seront chargés de recueillir les cotisations de leur commune. Ils les remettront au Trésorier, avec les noms des souscripteurs. Le Trésorier donnera en echange un reçu et une carte de Membre actif au nom de l'adhé-

rent. ART. 12. — Aucune dépense ne pourra être engagée sans avoit été ordonnancée. Les dépenses inférieures à cent francs, afférentes au fonctionnement du Comité, seront ordonnancées par le président. La Commission décidera, seule, de l'emploi des fonds recueillis et, en son nom, le président visera les pièces de dépenses.

ART. 13. - A la fin de chaque période éléctorale, et chaque année, au renouvellement du Bureau, une Commission d'apurement composée dé trois membres nommée en réunion générale, sera chargee d'examiner les comptes financiers du Comité.

ART. 14. — Les présents Statuts sont toujours revisables sur le demande du Bureau ou de dix membres de la Commission; s'il y a lieu à révision, une Commission de trois membres sera chargée d'examiner les propositions et de

faire un rapport.

ART. 15. — En cas de dissolution du Comité, l'actif en caisse sera attribué à une œuvre de propagande républicaine. Le Bureau en exercice sera charge de cette attribution.

CAHORS

La Politique gambettiste le « Réformateur du Lot »

Par un de ces mots lapidaires qu'il laisse, par intervalles, tomber comme des axiomes de caisine, l'inénarrable ex-percepteur essaie de clore sa discussion avec le Quercinois.

Il le prend de très haut, avec son confrère en réaction M. Plantade et, lui jetant à la face son indignité..... républicaine, il essaye de se faire une couverture du nom illustre et vénéré de Gambetta.

S'il faut en croire le patron du garni de la rue des Mathurins, on continue au Réformateur la politique menceau, l'aimable M. Rougier est du tribun génial qui jeta sur la France républicaine l'éclat de son prestigieux talent et les rayons bienfaisants de sa vaste pensée démocra-

tique et sociale. L'audace, le toupet, le (excusez le mot) culot sont chez certaines gens qu'il demande... lorsqu'il supplie, force en cette matière. Mais rarement l'ombre !...

nous l'avons vu tenir tête à une discussion gênante avec une telle désin-

volture. Notre immortel Gambetta continué..... par M. Rougier! Gambetta avait beau n'être pas fier, tout le monde conviendra qu'il serait vraiment peu flatté de voir ses doctrines tombées aux mains d'un artisan de discordes et de haines aussi caractérisé que l'inénarrable directeur du Réformateur.

Et puis Gambetta n'aimait que la franchise et la politique inaugurée au «Réformateur» par le traiteur parisien est une politique de monstrueuse

hypocrisie. Mais que penser et que dire de la clientèle de M. Rougier qui, avec lui et comme lui, doit prétendre à la succession intellectuelle, philosophique, politique et sociale de notre vénéré

compatriote. Ainsi done, Gambetta qui en 1877, lançait du haut de la tribune française, l'avertissement solennel et salutaire: « Le cléricalisme voilà l'ennemi!» serait aujourd'hui représenté à Cahors par la poignée de petits et mesquins personnages que leurs déconvenues ont groupés, honteux, autour de l'ex-percepteur! Ce serait tout d'abord, cette coterie de trois ou quatre rageurs bien connus aux appétits matériels déçus et aux ambitions avortées, qui continuerait dans l'ombre les théories du Maître!

M. Rougier sait être pincé-sansrire, mais il abuse vraiment de la naïveté de ses lecteurs.

Voyez-vous. en outre, Gambetta représenté par la clientèle nouvelle du « Réformateur », c'est-à-dire :

A Cahors, par MM. Bourdin, Ausset, de Valon, d'Armagnac;

A Castelnau, par MM. Bessières et Valmary; A Lalbenque, par M. le docteur

Combarieu; A Limogne, par M. Phalip; A St-Géry et à Lauzés, par la pha-

lange des vieux bonapartistes qui acclament M. Bourdin; A Catus, par M. Baldy et par M.

Rey devenu trappiste; A Cazals, par M. Béral, le sé a-

teur panamitard; A Puy-l'Evêque, par le docteur Cas-

A Luzech, par la bande cléricale qui s'agite et se divise entre MM. Mourguès et de Valon:

A Montcuq, par ces réactionnaires de tout poil qui conspuèrent Béral et qui l'intreignent aujourd'hui dans des embrassades folles;

A Bretenoux, par M. de Montmaur etc., etc...!!! de cravon, voilà A grands coups

l'armée républicaine (!!!) qui détiendrait aujourd'hui, dans le Lot, la pensée et les méthodes de Gambetta.

L'ex-percepteur se moque par trop du public et il agira prudemment, sagement en ne blasphémant pas ainsi et en s'abstenant d'outrager la mémoire du grand Citoyen dont la France républicaine s'enorgueillit.

Un certain nombre de nos amis républicains nous ont adressé des protestations violentes contre le puffisme du « Réformateur ». Quelquesuns d'entre eux y expriment leur indignation avec quelque vivacité.

Nous avons cru bien faire en condensant en ces quelques lignes le sentiment de dégoût, de mépris qu'inspiré au parti républicain tout entier un journal traître à ses origines, traître à son passé et qui couvre toutes ses trahisons et toutes ses palinodies d'un affreux masque.

Que l'ex-percepteur ne s'y trompe point : son masque est arraché, bien

LE JOURNAL DU LOT.

La Manufacture des Tabacs

Un modestel - Rougier se fâche.-Les petits calculs de l'ex-percepteur. - Modestie n'exclut pas roublardise! -La défaite des 3 anabaptistes ...

et du maîtrequeux parisien.

M. Rougier, ancien employé des tabacs, ex-percepteur à Sauzet, épicier, puis maître d'hôtel à Paris, Directeur du Réformateur et officier d'Académie, - j'allais oublier l'O. A. - est un modeste.

Ses facultés sont pourtant extraordinairement diffuses: qu'il s'agisse de comptabilité, de vente de pruneaux, de préparation d'un civet, de nettoyage de chambres d'hôtel ou de Conseils judicieux à donner à Cle-

partout et également expert. Cet homme universel excelle en tout. C'est un spécimen unique que l'on peut mettre et qui se met à toutes les sauces!

Sa modestie est donc déplacée lorsmonnaie courante. L'ex-percepteur dans chacune de ses polémiques, de Sauzet a donné la mesure de sa qu'on laisse sa personnalité dans

toute sa gratitude pour mon empressement à mettre en relief ses innombrables talents, je suis malmené par le cher homme comme le dernier de ses marmitons.

J'en suis encore tout chair de poule!

Il n'est, ma foi, guère question que de mes haines, de mes rancunes oude mon autoritarisme dans le dernier poulet du maître-queux du Réformateur; car il est bien évident, que l'on est un sectaire, un jacobin et presque un bien vilain personnage dès l'instant où l'on ne courbe pas l'échine sous la férule de ce plaisant redresseur de torts!... - Durant de longues années on eut sur mon compte, au Réformateur, une tout autre opinion ; vraiment si j'avais l'âme aussi noire que celle de M. Rougier, il n'aurait peut-être pas aujourd'hui la joie d'écrire dans ce journal. - Je me garderai d'insister davantage sur ce point; comme M. Rougier je ferai le modeste et d'ailleurs il me semblerait grotesque de me défendre contre les accusations de cet homme. Au surplus, je serais désolé d'avoir l'approbation de celui qui préside aux destinées du Réformateur nouvelle manière. Il est des gens dont on... néglige l'opinion.

Et maintenant, passons aux choses sérieuses : Il s'agit de la manufacture des tabacs.

Quel est le motif de notre querelle ? Il y a quelques semaines, M. Rougier publiait un entrefilet non équivoque dans lequel il apprenait aux populations émerveillées que MM. Béral, Rey et Bourdin faisaient de pressantes démarches pour obtenir la manufacture à Cahors. L'heureux résultat n'était plus qu'une question de jours.

Puis, silence complet. Quelques semaines s'écoulent...les démarches sont infructueuses; mais il faut se décider à révéler la chose au public; il faut éviter le ricanement de l'électeur et pour y réussir on a recours à l'habileté de M. Rougier qui tente une savante diversion.

La manufacture nous échappe, appel à la municipalité... on se souvient de cet article aimable - M. Rougier est toujours aimable - dans lequel le vatel parisien morigénait, du haut de ses fourneaux, notre municipalité : « Au lieu de vous occuper de Comités radicaux, au lieu de... au lieu de... faites donc des propositions pour la manufacture. >

Notre municipalité n'avait pas besoin des conseils du Réformateur. Les offres furent faites. Elles sont | voler ses élus par Rougier? énormes, bien supérieures à ce que M. Rougier lui-même aurait osé espé-

Tout ce que pouvait faire, tout ce que devait faire la ville a été fait :

Le reste regarde nos élus. S'ils réussissent, tant mieux; nous

serons les premiers à les féliciter et à les remercier; s'ils échouent, nous aurons bien le droit de dire aux électeurs: Vous le voyez l'influence de ces élus de la réaction est NULLE.

Et qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée.

Nous ne disons pas, nous ne pensons pas - comme l'insinue Rip du Quercinois qui intervient dans la querelle — le gouvernement refusera la manufacture à Cahors pour punir les électeurs d'avoir nommé 3 réactionnaires - Rougier écrit 3 républicains et il souligne le mot !!! -

NON, ce n'est là ni notre pensée, ni notre désir.

Mais le gouvernement refusera: 1º Parce que d'autres villes feront peut-être des offres plus avantageuses encore que celles de Cahors, qui, cependant, en dehors de l'eau et du terrain, propose 500.000 fr. (un demimillion, M. Rougier!)

2º Et il refusera SURTOUT parce qu'ayant à choisir entre les sollicitations de bons républicains et les sollicitations d'élus de la réaction, il est tout naturel, malheureusement pour Cahors, que satisfaction soit donnée aux premiers.

La République doit la justice à tous, mais les faveurs dont elle dispose, elle ne les doit qu'aux partisans déterminés de ses institutions.

Et d'ailleurs est-ce que M. Rougier ne trouve pas cela naturel?

S'il avait lui-même à se faire recommander pour être réintégré, par exemple, dans les finances, préfèrerait-il la recommandation de MM. Béral, Rey et Bourdin — élus de la droite - à celle de 3 représentants radicaux, bien en cour ? ..

Il est certain que ces derniers auraient plus de chance de décrocher la timbale que vous convoit...eriez, ô Rougier, et que vous n'auriez pas une seconde d'hésitation sur le choix de vos protecteurs, si ce choix vous était permis.

Mais revenons à la manufacture. Votre but est évident : Comprenant

l'échec de vos trois amis, vous voudriez, maintenant, qu'on « oublie toutes les divisions » afin que l'échec en perspective soit celui de TOUS.

Tant que vous avez cru au succès

Et moi qui pensais avoir droit à lides 3 anabaptistes, agissant sans le concours de la municipalité, vous ne pensiez pas ainsi. Vous teniez le succès en réserve pour EUX SEULS.

Afin de les porter aux nues, vous les eussiez isolés dans la victoire; aujourd'hui que s'annonce la défaite, vous voudriez les perdre dans la foule: « vaincue la municipalité, malgré les efforts de Bourdin, Rey et Béral », n'est-ce pas, ô bon apôtre!

Eh bien non! la municipalité a fait plus que vous n'osiez l'espérer, la défaite est pour vos trois amis seuls.

Qu'ils la gardent!...

Dernière Heure. - M. le maire de Cahors est parti hier soir pour Paris, afin de faire une démarche pressante au Ministère pour essayer d'obtenir la manufacture.

Comment on écrit l'histoire CHEZ M. ROUGIER

Dans un filet résigné (mise au point), qui est une piètre et pale réponse aux vigoureux articles du Quercinois, la feuille de M. Rougier écrit:

> La démonstration est aujourd'hui faite que le parti Conservateur, dans une évolution loyale et sincère (sic), a aidé le GROS du parti républicain à élire ses chefs, en nommant MM. Bourdin, Rey et Béral....

Bourdin, Rey et Béral chefs du parti RÉPUBLICAIN !!!... M. Rougier est décidément sans pitié pour l'intelligence de ses lecteurs.

Il est incontestable et incontesté que les partis de droite et de gauche se partagent l'arrondissement en deux parties sensiblement égales, avec deux ou trois mille voix cependant de majorité pour nos amis.

Or si, comme l'affirme le Quercinois, et il sait à quoi s'en tenir là-dessus, les partis de droite ont fait balle sur le nom de Bourdin, ce dernier n'a dû son élection qu'à la trahison d'une faible fraction des électeurs républicains.

C'est cette fraction que M. Rougier appelle le GROS du parti! Il ne voit pas, le cher homme, que le parti Réactionnaire + le GROS du parti républicain aurait donné à M. Bourdin, la quasi UNANIMITÉ des voix !!!!! alors que 12.000 républicains sont restés fidèles au Candidat du Bloc.

On peut constater, une fois de plus, que les contre-vérités ne gènent pas M. Rougier, cette violette du journa-

lisme! Est-ce que le Quercinois se laissera

Au Prêtre Malotru

Un prêtre qui sert de reporter dans le journal des curés raconte le départ de l'évêque de l'évêché.

Mais dans la narration qu'il donne de ce départ il trouve moyen de nous faire intervenir.

C'est vrai : nous assistions au départ de l'évèque, nous avons également entendu la harangue qu'il a prononcée devant la maison Dufour. Or, il parait, pour le prêtre repor-

ter de la « Défense » que c'est trop. Et ce prêtre reporter essaye de nous portraicturer.

Certes, avouons-le, son portrait est, comme on dit, très nature : nous n'avons rien à y retoucher.

Il parle de graisse, de fesses, de reins, de bourre, de « cul », etc., etc., il serait même allé plus loin, s'il n'avait craint d'effaroucher les clientes pudiques de sa feuille: mais déjà ce qu'il a commis est assez joli pour satisfaire ses instincts d'ex-sémina-

Et tout le premier nous en avons ri, bien ri: on ne se fâche pas en effet de s'entendre dire ce que l'on sait, ce que l'on est.

Mais-l'abbé-reporter a besoin lui également, d'un bon oculiste : car si nous avons ri de son croquis, nous avons encore bien plus ri quand nous avons établi une comparaison.

Il y avait de quoi. Nous ne savons pas à quelle hauteur est monté sur les jambes, le «cul » de l'abbé-reporter : une soutane sale et crasseuse couvre le tout, mais c'est une soutane néanmoins qui s'enlève, qu'il ne garde pas toujours et d'aucuns ont puvoir, là bàs, dans certaine paroisse où on a collectionné les frasques du malotru de la « Défense », la partie basse de sa personne.

Cette soutane recouvre un corps de loucheben en rupture d'étal.

Ce corps est surmonté d'une face énorme, bouffie, où s'aplatit un nez camard, en forme de pied de marmite, sous lequel pendent deux peaux largement fendues, deux lèvres toujours humides.

Deux yeux qui ne voient pas droit, à fleur de peau, comme ceux des illustres amis de Monselet semblent éclairer cette face large qu'ombre un chapeau noir sacerdotal le jour, quelconque le soir venu.

Sans rabat sous le menton, trapu, hargneux, avec des allures de mastodonte grossier et sale mais qui a conscience de sa virilité, le malotru de la « Défense », parfois, parcourt les boulevards du pas mal assuré malgré tout, de l'individu qui n'ose se montrer.

Et il a raison, car ainsi que nous le disait une fidèle d'une commune du Causse, après avoir lu la « Défense », parodiant un mot célèbre : « Ce malotru paraît être au moral ce que St Labreétait au physique »

LOUIS BONNET.

M. Munin-Bourdin soldat du Pape

La Chambre a voté, à l'énorme majorité par 413 voix contre 166, la nouvelle loi de séparation rendue nécessaire par la révolte du Pape et du clergé contre la loi si libérale de 1905. Tout ce qu'il y a de républicain dans le Parlement, depuis les socialistes unifiés jusqu'aux plus fougeux des modérés, a donné son concours au gouvernement pour lui permettre de mettre à la raison les révoltés qui

obéissent à l'Etranger. Le député provisoire de Cahors, lui, ne pouvait pas, cette fois encore, échapper à la tutelle des curés à qui il doit son siège et ses 15.000 fr. annuels. Avec toute la droite, avec les monarchistes de tout poil, M. Munin-Bourdin a voté contre le gouvernement et pour le Pape.

Le Réformateur va nous expliquer sans nul doute, que cette attitude de son député chéri est celle d'un bon républicain et d'un bon Français.

Les républicains du pays diront, eux, que M. Munin-Bourdin reste fidèle à son passé bonapartiste et clérical et ne s'en étonneront pas.

Mais que penser des déclarations emphatiques et ampoulées de M. Bourdin, jouant à l'indignation, et de sa voix enrouée, clamant en plein théâtre de Cahors: « je me suis donné à la République ; je ne me repentirai jamais!»

Six mois ont passé et M. Bourdin se retrouve dans les bottes de Bonaparte: il fait partie, à la Chambre, de cette phalange d'impénitents rétrogrades qui suivent l'abbé Lemire, l'abbé Gayraud, M. de Mun, M. Piou, etc., etc...

Quelle bonne idée aurait M. Bourdin de venir dans sa circonscription rendre compte de son mandat républicain!

Le fera-t-il? c'est peu probable. M. Bourdin qui est un homme politique aussi fumiste que spirituel, se ter-

Et puis... et puis... M. Bourdin est tellement absorbé par les préparatifs de son interpellation sur la crise viticole!

Et puis... M. Bourdin est en politique un fumiste souriant; il vaut mieux encore que ces traîtres nauséabonds et visqueux qui se nomment Béral et Rey.

Noël

Ainsi donc, cette année, petit Jésus n'a pas trouvé dans le Lot, une crèche où il put proprement faire son entrée dans le monde.

L'épiscope Laurans ne l'a pas voulu: mais petit Jésus est né quand même et bonhomme Noël a fait, en dépit du mauvais vouloir du métayer du bon Dieu, sa distribution dejouets et de bonbons dans les sabots des

tout petits. Petit Jėsus et bonhomme Noël n'avaient pas les motifs de M. Laurans. pour boycotter, pâtissiers et charcu-

tiers. Et puis c'était difficile que d'empêcher de naître petit Jésus aussi difficile que d'empêcher bonhomme Noël dans sa promenade vagabonde à travers les maisons où gitaient les petiots endormis.

Petit Jésus était à terme et bonhomme Noël n'est plus un petit garçon qui se laisse faire par des grincheux, des colèreux.

C'est ainsi qu'il le fit comprendre dans une interview qui restera longtemps gravée dans la mémoire de

qui l'a prise. «Hé quoi, cher ami l comment pouviez-vous penser que je resterai là-haut, le seul soir de l'année où sur terre, je sois attendu, choyé, fêté,

caressé! « Est-ce que j'ai des ordres à recevoir de quelqu'un! >

- Et pourtant, l'évêque Laurans... - « Ah oui, l'épiscope qui prétend s'occuper de faire sur terre, les affaires du Père Grand, du Maître! » Tenez, entre nous, je vais vous di-

re: Père Grand et nous tous qui vivons là-haut, nous ignorons ce qui se passe ici, ou plutôt nous voulions ignorer ce qui se passait. » Vous le savez, cher ami, nous som-

mes les propriétaires de votre terre: et comme nous ne pouvons pas venir tous les jours visiter notre propriété,

avions confié à quelques amis le soin de l'administrer pour nous; c'étaient, à cette époque, de simples métayers

que nous avions placé là. Mais ceux-ci ayant fait leur temps sur terre, furent rappelés, après de bons et loyaux services auprès de nous; et aussitôt leur succession fut prise par d'autres.

» Ça a duré, ainsi que vous le savez. cher ami, bien longtemps, trop longtemps, tant que, ainsi que vous le dites ici, il fallait que ça craque.

» A force d'entendre des plaintes, Père Grand et nous qui sommes là-haut pour faire le bien, rien que le bien, examinâmes la situation, et horreur. non seulement nous constatâmes que nos fermiers s'étaient arrogés impunément le titre de propriétaires, non seulement nous nous aperçûmes qu'ils nous volaient, nous ruinaient, mais nous apprimes qu'ils avaient agi et qu'ils agissaient toujours comme des bandits à l'égard de vous tous.

» Père Grand et nous pleurâmes et nous nous reprochâmes notre trop longue insouciance; hélas - nous avions été bien avertis depuis longtemps par les pauvres âmes qui arrivaient - non pas celles de ceux quise disent nos fermiers : ceux-là n'ont encore jamais osé nous venir voir.

» Et Père Grand aussitôt averti prit la décision — il n'a pas voulu encore faire trop de peine à ces misérables ah si c'était moi — de nommer un régisseur à la main dure qui se chargeât de mettre à la raison ces fermiers exploiteurs.

» C'est, je crois, un nommé Clemenceau qui a été nommé.

» Et croyez-le, cher ami, nous ne les plaignons pas ; Père Grand néanmoins n'a pu se résoudre à frapper net: c'est pourquoi vous trouvez peutêtre que les fermiers, vous les appelez ici des épiscopes, je crois, sont l'objet encore de bien de mansuétude!

» Hé oui, mais Père Grand fait bien les choses, soyez-en certain; son régisseur n'a qu'à lui obéir et les méchants qui n'ont pas voulu ce soir, recevoir petit Jésus s'en plaindront bientôt. » Je le souhaite ardemment, cher

ami, car moi je hais les méchants; mais patience : malgré eux, petit Jésus est né quand même et seuls les pâtissiers et les charcutiers ont été lésés.

» Cher ami, vous m'avez fait bien longtemps causer: et mes petits attendent. Adieu. »

Et Bonhomme Noël partit. LOUIS BONNET.

A LA PRÉFECTURE

M. Chapron, prefet du Lot prendra possession de son poste le ler janvier. Au moment où M. Gélinet, préset du Lot est sur le point de quitter notre département, le Journal du Lot tient à lui adresser l'expression de ses regrets et de ses sincères sympa-

M. Gélinet, malgré le peu de temps qu'il est resté le chef de notre departement, avait su s'attirer la confiance de tous les démocrates.

A M. Chapron, le nouveau préfet, nous adressons les meilleurs souhaits de bienvenue.

Conférence publique

Nous rappellons que c'est demain 30 décembre à 4 heures de l'après midi qu'aura lieu au théâtre de Cahors la conférence publique et gratuite faite par M. MORIN, professeur de rhétorique, à Paris, délégué du Grand-Orient de France, sur : Le Véritable Rôle philosophique, moral et social

de la France maçonnerie. » A cette conférence organisée par la loge « Phare du Quercy » les damessont invitées.

FOIRES DE CAHORS

Le Maire a l'honneur d'informer le public que les dates des Foires de Cahors n'ont pas été modifiées et qu'il n'y a pas lieu de tenir compte des indications contenues sur l'almanach des Postes pour l'année 1907. En conséquence la première foire

de Janvier aura lieu le Jeudi 3.

Dr Pierre DARQIER. Ligue des Droits de l'Homme et du

Le Maire,

Citoyen

Section de Cahors La prochaine réunion générale aura lieu le dimanche 6 janvier 1907 à 10 h. du matin, dans une des salles de la Mairie de Cahors.

Communications du Comité Central;

Ordre du jour: Demandes d'admissions;

Affaires diverses; Election du Bureau. Le Président, DOSMANN.

Bourse du Travail

Tous les camarades syndiqués adhérents à la Bourse du Travail sont pries d'assister à la réunion générale de tous à l'époque, il y a belle lurette, nous les syndicats qui aura lieu le lundi 31

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 22 au 29 Décembre

Naissance Vinel Antoine-Elie-Gustave, à Ar-

bouys. Publications de Mariages. Terret Gustave-Maurice, commis des

Contributions Indirectes et Blanchou Sara, s. p Calmels Joseph-Jules-Antoine-Pierre, charpentier et Cammas Marguerite, robeuse.

Mariage Baudel Louis, sergent rengagé au 7º de ligne et Vialard Louise, s. p.

Baureille Bernard-Marcellin, jardinier, 64 ans, rue de la Rivière. Bargues Julie-Antoinette, s. p., veuve

Caunésil, 73 ans, boulevard Gambetta, 79. Conduché Antoinette, s. p., épouse Olié dit Beauregard, 63 ans, rue de

la Liberté, 25.

Télégrammes reçus hier:

Paris, 28 décembre, 1 h. 40 s. Conseil des ministres

Le Conseil des ministres qui devait avoir lieu lundi est renvoyé à une date ultérieure en raison de la réunion du Conseil supérieur de la Défense Nationale.

La grève de Fougères

M. Clemenceau a conféré dans la matinée avec les députés délégués du groupe socialiste et avec M. Roult, préfet d'Ille-et-Vilaine, relativement à la grève de Fou-

Le travail doit reprendre le 3 janvier ; les députés socialistes ont demandé qu'aucun envoi de troupes n'ait lieu à Fougères.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 29 décembre, 9 h. 12 m. Les Puissances et le St-Siège

Les ambassadeurs d'Espagne, d'Autriche-Hongrie, de Russie et de Belgique ont remis hierau Pape la réponse de leur gouvernement à la note du Saint-Siège. Les réponses consistent en accusé de réception sans commentai- | daiser.

La neige

La neige a provoqué un accident de chemin de fer près Arbroath (Ecosse): il y a eu 16 tués, 37 blessés, dont M. Black, membre du Parlement qui a eu les jambes coupées.

En Russie

Une bombe a tué le gouverneur de Sibérie Akmolinsky.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

St-Paul-Labouffie

Noire foire annuelle du 28 décembre a été peu importante. Il s'est cependant traité quelques affaires pour les porcs gras, qui ont été achetés à raison de 1,40 le kil., quelques affaires aussi sur les brebis.

Beaucoup de nos voisins de Fontanes, Montdoumerc et Lalbenque, ont été empêchés de venir à cette foire par l'impossibilité où l'on se trouve d'arriver en ce moment jusqu'à St-Paul avec un attelage et un chargement.

Depuis plus de dix jours la route si fréquentée du Lévat est revêtue, sur un parcours de 800 mètres, d'une couche de pierre qui attend en vain le cylindre à vapeur. La route étant trop étroite, la circulation est devenue complètement impossible pour les véhicules un tant soit peu chargés et dangereuse pour tous les animaux.

Le courrier de Castelnau à Lalbenque à dû abandonner son itinéraire par St-Paul et Fontanes, et ses plaintes sont demeurées sans écho.

L'équipe de 8 à 10 cantonniers qui a procédé à l'épandage de la pierre s'est séparée gaiment aussitôt; les autorités vicinales du canton se sont désintéressées de la question et il ne s'est pas trouvé un homme pour ordonner, en l'absence du cylindre à vapeur dont le programme est toujours problématique, le relèvement des pierres sur un côté de la route pour permettre la circulation.

Combien de temps cela durera-t-il? Nul ne le sait. Les protestations les plus vives ont été faites hier auprès de M. le Maire qui nous a promis son plus énergique appui. S'il n'obtient pas satisfaction immédiate, nous aurons toujours la ressource de rétablir la circulation en nous mettant à l'œuvre nous-mêmes et en rejetant hors de la chaussée l'amas de pierres qui l'obstrue.

La route de Fontanes à Lamadeleine est encombrée de la même facon, et là aussi on se moque des contribuables. Une pétition circule dans nos régions

qui se couvre de signatures et qui sera adressée au ministre des travaux publics. Un groupe d'habitants.

Bach

Brûlet vive. - La nommée Agathe Barut, vvait soule dans sa maison, sise à côté dupresbytère. Cette pauvre vieille agée de 5 ans, avait voulu, le soir de Noël, pa suite du grand froid, allumer

Vers 1 heures et demie on a crié au feu et o s'est porté au secours de la pauvre emme. Mais il était trop tard, a maison était complètement brûlée et la femmi carbonisée.

Quancles secours furent arrivés et que l'oprechercha la pauvre femme, on ne trouz que les cendres et quelques petits o. Le tout contenait dans une

envelope. Nous avons constaté sur le lieu de l'incente, la presence de MM. Theil, Valette Vinche, Batonne, Boulpicante, Théronetc, qui malgré leur dévouement n'ont p quepréserver les maisons attenantes. Tos félicitations à ces braves gens

Un dtail : la bétise des cléricaux est in omrensurable, les gens bien pensauts è l'endroit criaient à la vue des flamms: « Ce sont les rouges, les fameux ouges, c'est ainsi qu'on appelle les répblicains à Bach, qui ont mis le feu aupresbytère. »

Héla! ces pauvres gens s'occupèrent aussitt de déménager le presbytère, alors de c'était la maison de la femme Barut qui flambait et écrasait sous ses décorres la malheureuse dont on n'a retrové, ain i qu'on peut le voir, qu'un poignée de cendres et quelques

Concots

Çare leur plaît pas. — Notre des-servat ne fera pas de déclaration parce que «çà ne lui plaît pas »; il a tenu â le dir a ses ouailles. Vous comprenez bien d'un prêtre, en tant que représentant e Dieu, ne peut pass'incliner devant les les de son pays, ce serait rabaisser son restige.

Ets'il plaisait au gouvernement de lui-retirr les 450 fr qui lui ont été alloués si béévolement, qu'en penserait-il? Il st assez riche, lui, c'est vrai; mais

qu'iln'aille pas nous dire alors qu'il n'a pas e quoi payer et nourrir sa servante. Il fat avouer cependant que nous ignoronste qu'il peut bien luidonner à cette bonn et si elle est bien dépensière. Camez-vous, saint homme; la loi sera

encoe plus forte que vous.

Arondissement de Figeac

Cajare

Déidément la question des Ecoles est bienoin d'être vidée et malgré la mise au point d'un Père de famille, parue dansce journal, le public n'est guère plusiclairé, car ce père de famille a ouble de nous dire si malgré tout il étail partisan du terrain M... ou bien s'il wait une autre idée de derrière la

Plus nette et plus claire est la mise au point parue dans la Dépêche de samedi. Elle est tellement claire qu'elle a stupéfié; elle est tellement nette, que les anis de notre sympathique Conseiller général ne savent plus sur quel pied

M. Larnaudie est passé maître dans l'art des demi-voltes savantes et son plan, présenté en liberté, est tracé de mainde maître.

Ceplan, venu à son heure, eût certainement groupe les démocrates de Ca-

Mais après le rapport de M. l'Inspecteur l'Académie en faveur de l'emplacecement M... après l'approbation du Conseil Général et du conseil départemental del'Instruction primaire et surtout après avoir exigé ce choix du Préfet Devals, nous trouvons étrange la nouvelleattitude du Conseiller général.

Libre à lui, certes, de changer d'idée, mais c'est tout de même faire un peu bon marché des amis et des partisans qu'il a lancés dans la mêlée et qui se voient aujourd'hui brutalement lâchés.

Quitrompe-t-on ici?.. Quel est le but poursuivi. Une explication s'impose. J'ai promis d'exprimer franchement mon opinion qui, je le pense, est celle de la majorité de la population.

La voici... Construisez ici, là ou ailleurs, peu nous importe, mais agissez vite. l'estime que le meilleur moyen d'avoirune solution rapide est de maintenir ce qui a déjà été longuement étudié et qui a recu l'approbation officielle.

Nous n'avons pas a tenir compte de l'obstruction systématique de la municipalité réactionnaire. Tout ça c'est de la politique et la politique ne devrait pas s'introduire dans une question qui interesse lebien-être et la santé de nos en-

Nous sommes d'ailleurs largement fixés à Cajarc sur l'étrange mentalité de tous nos Conseils passés et présents dès qu'une question d'école a dû étre tranchée par eux.

Puis, en somme, que reproche-t-on à l'emplacement M...? L'inondation du ruissearde la Cogne.

Malgre que le 14 de ce mois, un plaisantin, en mal d'esprit, ait pu donner le nom de « Lac des Ecoles » à ce terrain, je ferai la preuve qu'une invasion des eaux est impossible si le canal est entretenu.

Qu'une parenthèse me soit ici permise pour citer au dit plaisantin un proverbe arabequ'il doit sans doute ignorer: « La parole est d'argent, mais le silence

Maintenant que, sans détours, j'ai dit ma façon de penser, je suis prêt à examiner sans parti pris les nouvelles combinaisons Larnaudie. Je suis même prêt à me rallier à ces dernières si elles présentent des avantages sérieux et si elles ne sont pas une cause de retard indéfini.

Mais je me paye guère de sous entendus et je demande qu'on s'explique carrément.

Veut-on vendre ou faudra-t-ilexproprier Avenue de la Gare ?... Quel prix demande-t-on ? Peut-on aménager l'ancien couvent bien faut-il démolir

pour reconstruir Le bureau de bi exfaisance peut-il ven-

dre ou bien faudra-t-il payer une loca- | choisit librement ses représentant et tion à perpétuité ?... La parole est à Messieurs les intéres-

(A suivre) PIERRE

Nous croyons pouvoir déclarer à notre nouveau correspondant que le père de familie n'a certainement aucune idée de derrière la tête. Il désire lui aussi la construction immédiate et sans atermoiements, c'est tout. Il y a donc accord ab olu entre les deux communications parues dans notre numéro de dimanche

Bretenoux

Obsèques civiles. - Le parti républicain de notre commune vient de perdre son vénérable doyen d'âge, le citoyen Pierre Missoty. Ayant vécu libre, il a voulu mourir comme il avait vécu, et il avait demandé qu'on lui fit des obsèques purement civiles. Dimanche dernier, à trois heures, une foule nombreuse et recueillie a accompagné à sa dernière demeure le vieux républicain qui a été notre exemple jusqu'après sa mort. M. Boyer, conseiller général; M. Mas-

frand et les membres du comité radicalsocialiste étaient en tête du cortège ; M. Bestara, président du comité radicalsocialiste de Puyhrun, et une nombreuse délégation de ce comité.

M. Mastrand, au nom du comité; le citoyen Labrette, au nom de la Libre-Pensée et M. Soulhol, au nom de ses amis personnels, ont pris la parole et retracé d'une voix émue la carrière laborieuse et honnète du défunt. Puisse cet exemple porter ses fruits.

Nous offrons à Mme Missoty, belle-fille du défunt et à sa famille nos sentiments de la plus vive condoléance.

Puybrun

On nous prie d'insérer :

Lettre ouverte à mon Ami Pierre Monsieur le Maire t'avait fait Conseiller municipal et le Conseil d'Etat, sur ma requête vient d'annuler ton élection, j'espère que tu ne m'en voudras pas et que tu as bien compris, que personnellement, tu n'étais pas en jeu, (le camarade Dache, aurait été en cause, que j'aurais agi de même) ; crois bien que j'ai regretté que cela tombe sur toi, mais que veux-tu, ce n'est pas de ma faute et puis au fond je ne sais pas trop quel est celui qui t'a fait le plus de bien, M. le Maire en te faisant Conseiller municipal ou moi en obtenant que tu restes simple électeur?

Il ne faut pas, non plus, en vouloir à M. le Maire, si tu n'est plus Conseiller municipal, car je vais te prouver que l'impossible a été tensé pour que tu conserves ces hautes fonctions. 1º Il a d'abord oublié de me donner

notification de l'arrêté du Conseil de Préfecture. 2º Il a encore oublie d'envoyer à la

Préfecture l'avis de notification. 3º Il a enfin oublié de me transmettre un avis de la Préfecture, relatif à l'envoi de la défense de ma requête au Conseil d'Etat, et coïncidence bizarre, je crois que la Préfecture, elle aussi, a oublié:

1º De réclamer l'avis de notification de l'arrêté du Conseil de préfecture. 2º De m'acuser réception de ma deman-

de de recours devant le Conseil d'Etat. 3º D'envoyer dans le délai règlementaire le dossier du pourvoi au Ministère. 4º De s'assurer que j'avais été avisé d'adresser la défense de ma requête au

Comme tu le vois, mon pauvre Pierre, cela n'a pas marché tout seul, ils ont tous oublié quelque chose. Oh ! je ne veux pas dire qu'il y ait de la mauvaise volonté, car on a même oublié, que moî, je n'oublirais pas qu'ils oublieraient! Sans rancune, Mon cher Pierre, et crois bien que s'il y a une « poire » dans

cete affaire, ce n'est pas toi. Adjudant en retraite. P. S. - Le rôle que l'on disait que je voulaisjouer à Puybrun, est terminé.

Aynac A notre ex-maire révogué

C'est enfin après 15 jours d'attente, que secondé par Ratapoil, notre maire révoqué, nouveau prophète Jérémie, comme suprise de Noël nous envoie ses lamentations... Les articles Cadiergues et Durapiat le font bondir de rage, aussi nous exhale-t-il dans la Défense toute sa mauvaise humeur! « Pauvre malheureux Cadiergues, me dit-il, comment avez-vous le toupet de prétendre ne pas demander la persécution des prêtres et osez-vous nous parler de justice sociale. au moment même où sans respect des services rendus (sic)! sans pitié pour leur âge évêques et curés sont expulsés de chez eux ».

Ce que vous ne dites pas cher monsieur, c'est que ces malheureuses victimes, ne sont autres que des agents au service de l'étranger, qui, malgré les dispositions libérales et les avantages que leur offrait une loi de séparation qu'ils étaient fiers tout d'abord d'accepter, se sont sur nn ordre venu de Rome et à l'instigation de l'empereur d'Allemagne, mis en rébellion ouverte contre la loi française, et ont essayé par tous les moyens de fomenter en France une guerre religieuse, et déchaîner ainsi sur notre pays les pires catastrophes; et que ces paisibles citoyens étant logés dans des établissements appartenant à l'Etat, il n'y a pas lieu de s'étonner que le gouvernement de la République leur ait signifié de se loger ailleurs. Connaissezvous par hasard un précédent qu'un gouvernement de la haute aristocratie dont vous êtes ait toléré à n'importe quel citoyen la violation flagrante de ses lois ?... Il en existait pourtant de stupides et de ridicules auxquelles il fallait se soumettre, sous peine de terribles réprésailles; et je vous ferai remarquer que contrairement aux lois des gouvernements monarchiques élaborées souvent par la volonté d'un seul, les lois de la République sont établies de par la volonté du peuple qui se | employé des tabacs.

auxquels il donne sa confiance, quitte à la leur retirer à la prochaine législature s'ils ne la méritent plus.

« Pauvre malheureux Cadiergues, me dit-il encore, osez-vous parler de liberté de conscience, de dogmes mensongers et trompeurs, vous qui avez été élevé dans la religion catholique qui se pratique autour de vous même au sein de votre famille »... Vraiment pauvre Lautrec vous n'avez pas la main heureuse; votre intelligence pour une fois vous aura mal servi. Il est vrai que vos phrases sont spirituelles, elles ne sont que déplacées. Vous me demandiez dans un précédent article de m'expliquer là-dessus : je l'ai fait avec plaisir et sincérité et assez clairement j'espère pour avoir été compris. Je n'ai donc pas à y revenir mais n'estce pas la preuve la plus significative que nous voulons cette liberté absolue de conscience puisque nous la tolérons au sein même de notre famille. Peut-on vous attribuer cette même tolérance à vous qui en guise de liberté prétendez imposer à vos enfants vos rites et vos croyances et guider leur jeune cerveau dans le même obscurantisme où vous avez été élevé? Eh bien libre à vous sieur Lautrec en déposant entre leurs mains vos titres aristocratiques de leur léguer ce vieux sang autoritaire qu'avec leur mentalité particulière vous ont légué certains de vos ancêtres et d'en faire comme on a fait de vous de petits louveteaux avides de domination, à l'exclusion de toute liberté, mais je vous préviens d'avance que notre société moderne saura se garantir de leurs empiètements et permettez-moi de vons répéter que toute domination a vécu: les progrès constants de la democratie en sont un sûr garant.

« Nous aurons beau faire me ditesvous, nous n'empêcherons pas les honnêtes gens d'apprécier nos amis comme ils le méritent, et nous ne les tromperons plus comme autrefois! » Retournez donc la phrase je vous prie elle s'æpplique directement à vous, et puisque vous voulez encore nous parler d'élection, en vous imposant toujours avec autorité aux électeurs d'Aynac, je crains fort moi aussi que vous n'en trompiez plus vous même autant qu'autrefois ; et si la commune a été jusqu'ici un fief électoral sur lequel vous avez pu compter, j vois avec plaisir que nous sommes déjà loin de cette unique voix républicaine qu'elle possédait jadis, et que nos efforts ont été pleinement couronnés de succès. Aussi, ne désespérons-nous pas, malgré vos agisssments intéressés de la voir sous peu prendre place au rang des communes républicaines de l'arrondissement. Si nous ne pouvons pas nous-même obtenir ce résultat, comme nous n'avons d'ambition aucune, et que nous ne voulons pas, à votre exemple nous imposer aux électeurs, nous aurons eu du moins la satisfaction d'avoir ouvert à nos futurs citoyens la voie dans laquelle ils entreront résolument barrant ainsi définilivement la route aux revendications

incolores des tyrans féodaux. Pour ne pas encombrer aujourd'hui les colonnes du Journal du Lot, je ne réponds qu'à une partie des insinuations et des invectives grossières contenues dans la Défense, me proposant d'y revenir dans un prochain numéro.

Léon CADIERGUES

Dédié à Monsieur le Curé

Il paraît qu'à vos leçons de catéchisme, vous faites un cours de politique à vos petits auditeurs. Vous leur démontrez par A+B la valeur des journaux, ainsi la Croix et la Défense sont des feuilles envoyées par le bon Dieu pour répandre la lumière et faire connaître la vérité. Les journaux républicains, surtout la Dépêche et le Jonrnal du Lot, sont les porte paroles du diable, lancés dans le public par les francs-maçons pour y répandre le mensonge. Vous passez des heures entières à discuter avec des mioches. Je dis à dessein, discuter, car il y en a, à ce qu'on dit, qui vous ont fort bien répondu.

Pourquoi ne vous adressez-vous pas aux grandes personnes? Vous seriez bien aimables de nous faire savoir à quelle page du catéchisme se trouve une étude de journaux!

Si les feuilles du diable sentent le roussi, en retour, celles du bon Dieu, doivent avoir l'odeur des violettes de Toulouse, de la verveine ou du pat-

Messieurs et mesdames, parfumezvous quand vous devez paraître devant votre curé. Au parfum, il jugera de la valeur du journal que vous aurez lu.

Le jour de la Noël, vous avez dit en chaire: « Si nous ne voulons pas faire de déclaration pour l'exercice du culte, c'est parce que, par suite de cette dé-claration, les fidèles auraient le droit d'assister aux offices le chapeau sur la tête, d'y fumer la pipe et de se conduire comme des chiens et des pourceaux. » Hein! Quelles expressions si charitables! Est-ce qu'il y a des chiens et des pourceaux dans les églises ?

Si cela est, M. le curé, ce n'est pas un compliment que vous vous adressez, car vous savez de quoi vivent les chiens et les pourceaux, et où ils vont de préfé-

Vous seriez bien gentil de nous faire savoir dans quel sermon de Bossuet ou de Fénelon, on trouve un pareil qualificatif adressé aux fidèles qui fréquentent l'Eglise. « Le roi de nos curés naquit dans une crêche,

Il s'en allait pieds nus.

Aux prètres de nos jours, il faut une calèche,
Et de gros revenus. CRAC.

Bannes

Par suite de la démission de M. Fayt comme maire de la commune de Bannes et vu l'acceptation de cette démission, le Conseil municipal de la commune de Bannes est convoqué pour le dimanche 6 janvier 1907 à l'effet de procéder à l'élection d'un maire de cette commune, en remplacement de M. Fayt démission-

Livernon

Cambriolage. - Mardi matin, jour de la Noël, des traces de pas ont été relevées dans le jardin de M. Lagarrigues

VOUS QUE TORTURE



Farnande Valiot

LA BRONCHITE

LA PRIVE Paris, 9 Janvier 1905.—
"Depuis quelques années, ma fillette avait régulièrement chaque hiver bronchite sur bronchite. J'essayai le traitement à l'Emulsion Scott; mediatement mon enfant se trouva mieux fut bientôt rétablie. J'ajouterai que ma fille aime beaucoup l'Emulsion Scott".-- Mme A. Waliot, Sage-Femme, 16, Rue St-Ferdinand.

Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit aussi efficace. On a pris une peine infinie et dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott, l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus délicat, celui même des bébés. La formule en est parfaite et hautement appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours bien le véritable flacon Scott avec sa marque "le Pêcheur et la morue". Prix unique en toutes pharmacies: 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

Après avoir stationné an moment audessous de la croisée de la chambre à coucher de la famille Lagarrigue, la personne qui s'était introduite dans le jardin s'est dirigée vers la grange qu'elle a essayé d'ouvrir en enlevant les pointes qui maintenaient la serrure. Mais un verrou protège la porte et la tentative de cambriolage a échoué.

Si l'on se rappelle comment M. Maurin a été dévalisé, il y a 5 ans, on verra qu'on a tenté d'opérer de la même façon-Ne serait ce pas le même individu, resté introuvable par suite d'une enquête trop tardive?

Arrondissement de Gourdon

Association cultuelle. - Le 25 decembre une association cultuelle a été formée pour la paroisse de Laval, commune de Reilhaguet, afin d'assurer la transmission des biens de la fabrique et l'exercice du culte, conformément à loi

du 9 décembre 1905. Allous, M. Onésime Laurans, notre petite paroisse vient de se mettre en règle avec la loi. Si vous ne voulez pas autoriser notre vénérable desservant à continuer l'exercice de son ministère, nous serons antorisés à dire que ce n'est pas le gouvernement qui persecute l'Eglise et qui défend l'exercice du culte, mais bien M. Sarto et vous qui entrez parfaitement dans les vues de « l'esprit des ténébres ». Nous esparons toutefois que M. Sarto utilisera les progrès du siècle et qu'il voudra bien téléphoner à son Inspirateur s'il n y aurait aucun inconvénient à ce que l'exercice du culte fût continué dans notre paroisse.

Un républicain catholique

Martel Probité . - Lundi dernier jour de foire, le facteur de ville M. Fouilloux, en faisant sa tournée du soir, a trouvé un porte-monnaie renfermant une certaine somme d'argent. Aussitôt sa tournée terminée Fouilloux en a fait sa declaration à la Mairie et il tient le portemonnaie à la disposition de la personne

qui l'a perdu. Nous adressons nos félicitations à ce loyal fonctionnaire.

Vayrac

Adjudication. — Nous rappelons que dimanche prochain 30 decembre a deux heures de l'après-midi à l'hôtel de ville il sera procédé en présence de M. le Maire et de deux membres de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, à l'adjudication de l'immeuble (maison et jardin) appartenant au bureau et où se trouvaient les Ecoles

de garçons. La mise à prix est de 150 francs. Lumière électrique. - Nous apprenons que M. le Maire ayant une communication importante à faire aux membres de la commission chargée de representer les intérêts des abonnés de la lumière électrique de M. Dunoyer de Segonzac, provoquera incessamment une réunien de cette Commission.

La Méthode "CLAVERIE" de Paris Est la Seule universellement adoptée pour le soulagement et la Guérison de la Hernie

Nous rappelons à nos lecteurs et à nos lectrices que M. CLAVERIE, le grand spécialiste de Paris, est de passage dans notre contrée.

Nous ne saurions trop insister pour que toutes les personnes atteintes de Mernies, Efforts, Hydrocèles, Varicocèles, Descentes et Béviations usérimes, se rendent auprès de cet éminent praticien, dont la souveraine méthode a gueri des milliers de malades et procure, dès son application, un soulagement immédiat à toutes les souffrances. M. CLAVERIE visitera les malades et fera lui-même l'application de ses merveilleux appareils brevetés et sans res-

sorts, de 9 h. à 5 h. à: Gourdon, Lundi 14 janvier, Hôtel de l'Ecu de France. Figeac, Mardi 15 janvier, Hôtel des

Voyageurs-Villa. CAHORS, Mercredi 16 janvier, Hôtel des Ambassadeurs.

Tous nos lecteurs qui en feront la demande à M. CLAVERIE, 234, faubourg Saint-Martin, à Paris, recevront gratuitement son magistral « Traité de la

Fumel

Le citoyen Labrunie, a adressé au Nouvelliste de Bordeaux, la lettre suivante en réponse à un insolent entrefilet paru dans le numéro du 25 décembre.

Fumel le 27 décembre 1906, Monsieur le directeur du « Nouvelliste de Bordeaux. »

Monsieur le directeur,

A la suite de l'article paru, dans votre numéro du 25 décembre courant, sous la rubrique de : Libre Penseur, deviendrait-on Calotin? J'ai l'honneur de vous faire connaître : Que précisément, c'est parce que je suis Libre Penseur, que j'ai par habitude de respecter la volonté de chacun.

En la circonstance, au sujet de laquelle vous me prenez à parti, je n'ai fait que respecter les dernières volontés d'une mourante, et, j'ai conscience d'avoir rempli mon devoir. Je vous laisse donc entièrement toute

la honte de la prose infecte, que vous avez crû bon de faire paraître. Quant à l'auteur de cette infection, je lui envoie 'expression de mon plus vif mépris. Dans le cas, où il vous plairait, de faire paraître dans vos colonnes, quel-

je tiens à vous prévenir, que je ne prendrai pas la peine de répondre à aucun, ne voulant en aucune façon, entrer en relation avee le Nouvelliste. Je compte sur votre loyauté, pour

ques autres petits pamphlets de cegenre,

vouloir bien insérer cette réponse, dans votre prochain numéro conformément à Veuillez agréer, Monsieur le directeur.

l'assurance de ma parfaite considéra-P. LABRUNIE, Clerc d'huissier. Trésorier adjoint de la Société

de Libre-Pensée.

Bulletin Financier Paris, le 28 décembre. La spéculation est préoccupée sérieu-

sement par la perspective de la cherté de l'argent pour la liquidation de fin décembre. Il en résulte un ralentissement dans les transactions, et une lourdeur générale. A signaler aujourd'hui les offres assez nombreuses sur le Rio en raison d'une légère baisse des cui-

La Rente française fléchit à 95.22. Les fonds russes sont sans changements: le 5 0/0 1906 à 87.60; le 3 0/0 1891 à 64 55 : le 1896 à 63.06 et le Con-

solidé à 78.35. L'Extérieure est à 95; l'Italien à 103.40; le Portugais à 71.10 et le Turc a 94.12

Les Etablissements de Crédit s'inscrivent : le Comptoir d'Escompte à 695 : la Banque de Paris à 1625; le Crédit Foncier à 691; le Crédit Lyonnais a 1201 et la Société générale à 661. Les chemins français sont faibles : le

Lyon à 1302; le Nord à 1775 et l'Orléans

Le Suez finit à 4515 et le Rio à 2275. Les ateliers de constructions électritriques du Nord et de l'Est cotent 308. Les actions de l'Union des Gaz sont toujours recherchées, ceiles de première série se maintiennent à 840 et celles de la seconde série à 825 ; le revenu de ces titres, qui atteint près de 5 1/2 0/0. paraît sensiblement supérieur à celui des

valeurs similaire. Les obligations 5 0/0 or du Port de Para continuent à être demandées à 166,15. Il est inutile dé rappeler la garantie accordée par le gouvernement Fedéral Brésilien aux capitaux employés pour la construction du port.

Les actions préfered de la Général Motor Cab sont à 29 et les déferee à 166. La Capillitas fait l'objet d'un marché actif à 79.

Atelier de Tapisserie

JEAN WISPOULIE TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS 11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers peints. -Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. - Confection de rideaux.

Cardage de laine, crin, étoupe, etc. TRAVAIL SOIGNE PRIX MODERÉS

JOURNAL DE LA JEUNESSE. -Sommaire de la 1778º livraison (29 décem-

La Sorcière du Vésuve, par Gustave et Georges Toudouze. — L'Almanach Hachette. - L'enfant aux fourrures, par Adrien Remacle. - Un retour aux grenadiers, par Pierre de Mériel.

Abonnements France: Un/an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale: Un an, 22 fresia pois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et Cle, boulevard St-Germain,

CENTRA ARAGE

WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP. 4 cyl. All. Magnéto. Voitore MICHARD-BRASIER, 12 HP., 2 cyl. Magnéto. Tonneau, 4 pl. dais et glaces. Voiture MORS, 8 HP. 2 cyl. Magneto. Ton-

neau, 4 pl., dais et glaces.
Voiture UNIC (C. Richard et Cl.), 4 cyl. Voiture PANMAND-LEVASSOR, 15 HP. carb. Kreis: Entree lat., pare-brise, cap. amér. Voitures régères neuves, SIZAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai. Voiture d'actrique légère QLMANN. Facilité de charge pour les segumplatairs cilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec les Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques. Charges sur le courant élect. d'accumulateurs de toute capacité

Stock du pneu L'ELECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie



Bébé est enrhumé ; il va se coucher emportant lui-même sa boîte de CUATE THERMOGÈNE dont. tout a l'heure, la maman lui appliquera une feuille sur la poitrine; demain Bébé ne toussera plus. Combien nous sommes loin de ces vilains emplatres, de ces sinapismes, de cette teinture d'iode, effroi des enfants, voire même des grandes personnes! Un morceau de cette ouate merveilleuse et plus de Bouless's, fini le Releume, envolé le mat de gorge, enrayées la Coqueluche et l'Angine!

En vente : CAHORS : GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE, et dans toutes Pharmacies, 1,50 la Boîte avec notice.

Demandez partout les Lectures de la Sensine, 15 c. le numéro.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE Fantaisie. - Articles de Religion ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS

ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT Réparation et gravure

Soul représentant de l'OMEGA Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE



CHIRURGIEN-DENTISTE BERL BER

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilchen n'a pas d'OPERATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine

de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti Etudes de Me EYRAL, avoué à Rodez, place d'Armes, nº 6. Et de Mº PONDE VEAUX, avoué à Lyon, 7, rue Neuve.

VENTE JUDICIAIRE

à suite de surenchère

Au Palais de Justice de Rodez Aveyron),

Le dix-sept Janvier mil neuf cent sept, à deux heures précises de l'après-midi,

D'IMPORTANTS MANEUBLES

Situés dans la ville de Rodez, quartier de Camonil, comprenant de vastes corps de bâtiments à l'usage d'établissement d'instruction, avec pavillon, chapelle ferme, hangars, four. porcherie, bains, serres, préaux etc.,

Et des propriétés non bâties, consistant en cours, jardins, champs prés, parcs, terres, etc.,

Ces immeubles, d'un seul tènement, entourés de murs et d'une superficie totale d'environ quatre hectares trente-trois ares cinquante-six centiares, forment l'établissement connu et désigné sous le nom de:

Pensionnat St-Louis ou de Camonil

ayant appartenu à la Congrégation

dissoute des Clercs de St-Viateur dont la maison-mère était située à Vourles, canton de St-Genis-Laval (Rhône).

Il seront mis en vente en un seul

Mise à prix: 87.617 fr.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges dressé pour régir la vente et déposé au greffe du Tribunal civil de Rodez où tous prétendants peuvent en prendre connaissance

Les frais exposés sur les premières ventes sont payables en diminution du prix.

Ceux de surenchère, de revente et autres ensuivis, y compris le montant de la remise proportionnelle, viennent, au contraire, en sus du prix.

> Pour Extrait: Signé: J. EYRAL, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser:

1º A Me Eyral, avoué à Rodez, place d'Armes nº 6;

2º A Me Pondeveaux avoué à Lyon, rue Neuve, nº 7.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 25

URSULE MIROUET

Par H. DE BALZAC

PREMIÈBE PARTIE LES HÉRITIERS ALARMÉS

La pauvre petite palit : elle était trop bien élevés, elle avait une trop sainte délicatesse pour aller écouter ce qui se disait entre Dionis et son oncle ; mais, après une petite délibération intime, elle crut pouvoir se montrer, en pensant que, si elle était de trop, son parrain le lui ferait sentir. Le pavillon chinois où se trouvait le cabinet du docteur avait les persiennes de sa porte-fenêtre ouvertes. Ursule inventa d'aller tout y fermer elle-même. Elle s'excusa de laisser seul au salon le juge de paix, qui lui dit en souriant:

- Faites! faites! Ursule arriva sur les marches du perron par où l'on descendait du pavillon chinois au jardin, et y resta pendant quelques minutes, manœuvrant les persiennes avec lenteur et regardant le lil au notaire. coucher du soleil. Elle entendit alors cette réponse faite par le docteur, qui

Bretenoux-Biars 6 19

SARLAT.....

Grolejac

St-Cirq-Madelon

GOURDON

PARIS (Orsay).. arrivée. | » | »

 Puybrun
 6
 28
 8
 5
 11
 24

 Bétaille
 (arrêt)
 6
 34
 34
 11
 30

 Vayrac
 6
 33
 8
 31
 31
 36

 St-Denis-lez-Martel
 6
 46
 8
 42
 11
 43

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 l'oir et arrive à St-Denis à 7 h. 18 soir.

De Sarlat à Gourdon

venait vers le pavillon chinois:

de me voir des biens-fonds, des hypothèques ; ils s'imaginent que ma fortune serait beaucoup plus en sûreté : je devine tout ce qu'ils se disent, et peutêtre venez-vous de leur part. Apprenez, mon cher monsieur, que mes dispositions sont irrévocables. Mes héritiers auront le capital de la fortune que j'ai apportée ici ; qu'ils se tiennent pour avertis et me laissent tranquille. Si l'un d'eux | Elle était sur les marches à nous écoudérangeait quelque chose à ce que je crois devoir faire pour cette enfant (il désigna sa filleule), je reviendrais de l'autre monde pour les tourmenter ! Ainsi, M. Savinien de Portenduère peut bien rester en prison, si l'on compte sur moi pour l'en tirer, ajouta le docteur. Je ne vendrai point mes rentes.

En entendant ce dernier fragment de phrase, Ursule éprouva la première et la seule douleur qui l'eût atteinte : elle | aura seize ans dans quatre mois. appuya son front à la persienne en s'y attachant pour s'y soutenir.

- Mon Dieu ! qu'a-t-elle ? s'écria le vieux médecin. Elle est sans couleur. Une pareille émotion après dîner peut

Il étendit le bras pour prendre Ursule, qui tomba presque évanouie.

- Adieu, monsieur ! laissez-moi, dit-

qui se trouvait dans son cabinet, saisit | fils avec Ursule.

- Mes héritiers seraient enchantés un flacon d'éther au milieu de sa pharmacie et le lui fit respirer.

Alpagas. - Coutils

- Remplacez-moi, mon ami, dit-il à Bongrand effrayé; je veux rester seul

Le juge de paix reconduisit le notaire jusqu'à la grille, en lui demandant, sans y mettre aucun empressement:

- Qu'est-il donc arrivé à Ursule? - Je ne sais pas, répondit M. Dionis. ter; et, quand son oncle m'a refusé de prêter la somme au jeune Portenduère, qui est en prison pour dettes, car il n'a pas eu, comme M. du Rouvre, un M. Bongrand pour le défendre, elle a pâli, chancelé... L'aimerait-elle ? Y aurait-il entre eux...?

- A quinze ans? répliqua Bongrand en interrompant Dionis.

- Elle est née en février 1814; elle

- Elle n'a jamais vu le voisin, répondit le juge de paix. Non, c'est une

- Une crise de cœur, répliqua le no-

Le notaire était assez enchanté de cette découverte, qui devait empêcher le redoutable mariage in extremis par lequel le docteur pouvait frustrer ses héritiers, tandis que Bongrand voyait Il transporta sa filleule sur une im- ses châteaux en Espagne démolis : demense bergère du temps de Lou!s XV, puis longtemps, il pensait à marier son

con, ce serait un malheur pour elle: madame de Portenduère est Bretonne et entichée de noblesse, répondit le juge de paix après une pause.

- Heureusement ... pour l'honneur | rent. des Portenduère, répliqua le notaire, qui faillit se laisser deviner.

Rendons au brave et honnête juge de paix la justice de dire qu'en venant de le jour où il serait nommé substitut; de cent mille francs, ces deux jeunes | ce qui s'est passé entre vous deux. gens devaient être la perle des ménages; Minoret venait-elle de là.

- Je me rabattrai sur la fille du maire, pensa Bongrand. Mais Ursule sans dot vaut mieux que mademoiselle Levrault-Crémière avec son million. Maintenant il faut manœuvrer pour faire épouser à Ursule se petit Portenduère, si toutefois elle l'aime.

Après avoir fermé la porte du côté de docteur avait amené sa pupille à la fenêtre qui donnait sur le bord de l'eau.

- Qu'as-tu, cruelle enfant ? lui dit-il. de ta mère, de ton médecin, de ton par-

deviendrais-je?

- Savinien en prison! répondit-elle. Après ces mots, un torrent de larmes sorti de ses yeux, et les sanglots vin-

- Elle est sauvée! pensa le vieillard, qui lui tâtait le pouls avec une anxiété de père. — Hélas! elle a toute la sensibilité de ma pauvre femme, se dit-il en la grille au salon il abandonna, non allant prendre un stéthoscope qu'il mit sans douleur pour son fils, l'espérance sur le cœur d'Ursule en y appliquant qu'il avait caressée de pouvoir un jour son oreille. Allons, tout va bien! se nommer Ursule sa fille. Il comptait don- dit-il. Je ne savais pas, mon cœur, que ner six mille livres de rente à son fils tu l'aimasses autant déjà, reprit-il en la regardant. Mais pense avec moi comet, si le docteur eût voulu doter Ursule | me avec toi-mème, et raconte-moi tout

- Je ne l'aime pas, mon parrain; nous son Eugène était un loyal et charmant | ne nous sommes jamais rien dit, répongarçon. Peut-être avait-il un peu trop dit-elle en sanglotant. Mais apprendre vantécet Eugène, et la défiance du vieux | que ce pauvre jeune homme est en prison, et savoir que vous refusez durerement de l'en tirer, vous si bon!

> - Ursule, mon bon petit ange, si tu ne l'aimes pas, pourquoi fais tu devant le jour de saint Savinien un point rouge comme devant le jour de saint Denis? Allons, raconte-moi les moindres évé-

nements de cette affaire de cœur. Ursule rougit, retint quelques larmes, { la bibliothèque et celle du jardin, le et il se fit entre elle et son oncle un

- As-tu peur deton pêre, de ton ami,

- Si la pauvre enfant aimait ce gar- Ta vie est ma vie. Sans ton sourire, que rain, dont le cœur a été depuis quelques jours rendu plus tendre encore qu'il ne

> - Eh bien, cher parrain, reprit-elle, je vais vous ouvrir mon âme. Au mois de mai, M. Savinien est venu voir sa mère. Jusqu'à ce voyage, je n'avais jamais fait la moindre attention à lui. Quand il est parti pour demeurer à Paris, j'étais une enfant, et ne voyais, je vous le jure, aucune différence entre un jeune homme et vous autres, si ce n'est que je vous aimais sans imaginer jamais pouvoir aimer mieux qui que ce soit. M. Savinien est arrivé par la malle la veille du jour de la fête de sa mère, sans que nous le sussions. A sept heures du matin, après avoir dit mes prières, en ouvrant la fenêtre pour donner de l'air à ma chambre, je vois les fenêtres de M. Savinien ouvertes, et M. Savinien en robe de chambre, occupé à se faire la barbe, et mettant à ses mouvements une grace... enfin je l'ai trouvé gentil. Il a peigné ses moustaches noires, sa virgule sous le menton, et j'ai vu son cou blanc, rond... Faut-il vous dire tout ?... je me suis apercue que ce cou si frais, ce visage et ces beaux cheveux noirs étaient bien différents des vôtres, quand je vous regardais vous faisant la bar-

> > (A suivre)

(SERVICE D'HIVER 1906-1907)

8 10

12 40

1 21

2 23

16 26

40%

8 5 1 10

9 17

44 = -51 11 56 11 2

11

6 38 | 10 9 | 3 21

7 44⁸ 7 51 7 56

6

7 29

De Gourdon à Sarlat

PARIS (Orasy) dep. 2 56s. 10 17 7 > 5.8 8 7 10 56s		De Paris à To	ulouse p	ar Caho	rs	De	Tou	louse à	Paris p	ar Cah	ors
PARIS (Oray) dep. 12 56 s. 10 17 7 9 8 56 s. 11 9 9 9 9 10 10 10 1		17 5 (1)	191	23 (3) 35	1125	Tay and the same of the same o	42 (4)	16 (2) 1140-1	128 1132 (*) 4	122	1138 700
PARIS (Ores) dep. 2 56s. 10 17 7 s. 8 47 10 56s PARIS (Anal.) dep. 2 56s. 10 17 7 s. 8 47 10 56s PARIS (Anal.) dep. 2 11 10 26 7 9 8 50s. 11 9 PARIS (Anal.) dep. 2 11 10 26 7 9 8 50s. 11 9 PARIS (Anal.) dep. 2 11 10 26 7 9 8 50s. 11 9 PARIS (Anal.) dep. 2 11 10 26 7 9 8 50s. 11 9 PARIS (Anal.) dep. 2 11 10 26 7 9 8 50s. 11 9 PARIS (Anal.) dep. 2 11 10 10 26 7 9 8 50s. 11 9 PARIS (Anal.) dep. 2 11 10 10 26 7 9 8 50s. 11 19 PARIS (Anal.) dep. 2 11 10 10 26 7 9 8 50s. 11 19 PARIS (Anal.) dep. 2 11 10 10 26 7 9 8 50s. 11 19 PARIS (Anal.) dep. 2 11 10 10 26 7 9 8 50s. 11 19 PARIS (Anal.) dep. 2 11 10 10 26 7 9 8 50s. 11 19 PARIS (Anal.) dep. 2 11 10 10 26 7 9 8 50s. 11 19 PARIS (Anal.) dep. 2 11 10 10 2 10 10 0 0 11 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 10 0 0 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10 0 0 1 10		THE RESERVE THE PROPERTY OF THE RESERVE THE PROPERTY OF THE PR					EXPRESS	EXPRESS OMNIE	US DIRECT EXPRI	ESS RAPIDE OM	NIBUS OMNIBUS
PARIS (Coray) dep. 3 11 10 20 7 9 8 65 2. 11 9 - MONTAUBAN. 1 2 43 8 3 18 5 55 18 13 7 8 0 10 0 5 5 5 1 1 1 37 8 0 10 0 5 5 5 1 1 1 2 2 8 10 10 3 7 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		The second secon							ass. 1re, 20, 30 cl. 1re, 20. 30	cl. 110,1	., 3º cl. 1re, 2º, 3º cl.
PANIS (Ant.) 48p. 3 11 10 20	Same		3 2 4 2 3 2 3 2 3 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3		1", 2", 8" 6185561		PERSONAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND		STATE OF THE PARTY		16 m 5 45 m
LIMOGES arrivée 1 56 4 4 26 % 12 54 m 2 56 2 8 58 58 58 58 58 58 5	STATE OF		THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PARTY O	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	100		SANDERS OF THE PARTY OF THE PAR			The second secon	
BRIVE. arrive 0 23 6 23 2 28 2 24 4 450 1 12 7 15 5 5 4 4 450 1 12 7 15 5 5 4 4 5 6 12 7 15 6 6 6 6 6 7 6 6 6 6	DATE OF	LIMOGES arrivée 1 54 # 4 26		2 58. 8 58	20-28-3 × 323-1			CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE			
SRIVEL	SERVICE STREET	(acparv. 0 10 a 4 00	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE		_	Cienrae	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE				
Giguac-Grassman, 7 21	SESSEE.	DIMIVE					STATE OF THE PARTY	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 IN COLUMN	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE		
SOULLAGE arr. 7	SPECIE	depart. 0 45 / / %	2 41				2 45	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T		THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN	
OAZOULDES	Digital Control	1 7 10 1 - 00	Maria Contract	THE RESERVE OF THE PROPERTY OF	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	dép.	2 49	THE RESERVE AND ASSESSMENT OF THE PARTY OF T	5 57 m 10 47	1 28 -	ACCRECATION OF THE PARTY OF THE
ACCOUNTS 7 53 -	SETTING .	SUUILLAU dép. 7 45 7 40				Espère	100 CONTRACTOR STATE				THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.
Norman	SEE SEE	CAZOULES 7 53 -			THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	Thadirac Poveil	STATE OF THE PARTY		R6 25 -		THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.
Saint-Clair. Sain	DESTA		-		THE RESERVE AND A STREET ASSOCIATION AND A STREET		STATE OF THE PARTY	NAMES OF TAXABLE PARTY OF TAXABLE PARTY.			The state of the s
Saint-Olair	SECTION AND ADDRESS OF	Nozac 8 19 —				Saint-Clair	BOSES SHEDS SEED STORY	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	ASSESSED TO THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 I		THE RESERVE OF THE PARTY OF THE
Dagagana	Distanta	Saint-Clair 8 40		THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	SCHOOL STREET, SCHOOL	GOURDON		AND DESCRIPTION OF THE PERSON	THE RESERVE AND PARTY OF THE PA		
Thedrine-Payrilles 9 2 -	Change	Dégagnac 8 51 -					The second second	AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF			- 10 46
Saint-Denis-Catus: 9 13 -	NAME OF TAXABLE PARTY.	Thédirac-Peyrilles 9 2 -	- 101 10		THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	Lamothe-Fénel.		AND IN COLUMN THE RESIDENCE OF THE PARTY OF			CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE
CAHORS, darivée 9 32 8 47 4 11 6 29 3 57 10 23 6 10 12	THE PARTY		1 1 1 1 - 10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	- 3 38		The second secon	3 17	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T			
CAHORS, dispart, 9 41 8 53 4 11 0 29 3 57 10 23 23 23 23 24 27 25 27 25 28 28 28 28 28 28 28	CANAG		- 000			SOUILLAC.		NAME OF THE PERSON OF THE PERS			THE RESERVE OF THE PARTY OF THE
Sept-Ponts 9 51 -	BEER CO.	CAHORS. Sarrivee 9 32 8 47	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE			CARL THE STATE	The second secon		Contract State of the Contract	
Control of the property Control of the p	STATE OF THE PERSON	Sept-Ponts 9 51 -	4 10	Control of the Contro	1 7 100	BRIVE (a.			MARINE STREET,		STATE OF THE PARTY
Labenque 10 12 -	THE PARTY	Cieurac 10 5 -	-		The state of the s		The second secon	THE RESERVE THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.		STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 IN TAXABLE PARTY.	
MONTAUBAN arr. 11 19 10 2 5 15 7 44 5 54 9 24 24 25 54 10 10 28 10 29 10 49 49 10 49 49 49 49 49 49 49 4	SEEDER	Lalbenque 10 12 -	- 0				Control of the Contro	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE			
TOULOUSE. arr. 12 13 10 49 s. 6 5 8 38 7 51 9 24 24 2 2 2 2 2 2 2	SERVICE STATES		COMPANY OF THE PARK T	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE						1 10 01 1	- 1 10 16
Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac PARIS (Orsay) départ. 8 478.	NAME OF TAXABLE PARTY.		CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE		9 24	Bet 4 2 2 classe, pou	r 300 kilomètre	es minimum ; 30 classe, p			
PARIS (Orsay) départ. 8	THEORY	TOULOUSE., arrej 12 13 1 10 498	C. I U U I	0 38 7 31		(*) Le train 1132 n'a	lieu que les jos	urs de foire à Montauban.			
St-Denis-les-Martel	and the same	Paris à St-Denis-près-Martel	et Aurillac	Le Buis	son à St-1	Denis-près-Mart	el.	Toul	ouse à Capdena	c, Brive et	Paris
St-Denis-les-Martel	TATAL	PARIS (Orsay) départ. 8h 47s. >		m Le Buisson. dép	.1 > 16	35 11h 1 3 30) 7 ^h 30		EXPRESS		
Bétaille	TENES.			- 1 0 1 - 1			0 405	TOULOUSE d	ép. 4h 57 5 6h 49 5 1		» 12 ^b 25
Puybrun	TENES.		A STATE OF THE PARTY OF THE PAR					CADDENIACIA	er. 9 59 10 17 1		» 6 32
Bretenoux-Biars	PERM	Pubbenn R 6 11 w		1 Caconies	. 7 38" =	= 12 41 5 24	1 9 25			4 9 9 13	
Port-de-Gagnac 6 25	TENT	Bretenoux-Biars 6 18 11 13			8 1 10	30 = 12 54 6 2	9 33	Le Pournel	11 1 10 44		
Lawal-de-Cère	Die Control	Port-de-Gagnae 6 25 >		1 1 1 1 1 1 1		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	10 10 10 10 10 10	Assier	12 15 11 7		
Siran	を				. 8 15 11	3 1 8 6 17	*			CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	3 54 = 9 »
La Roquebrou	NAME OF THE OWNER, OWNE				t 8 19	» 1 12 6 21	*	Rocamadour	1 26 11 37		» E 9 25
AURILLAC arrivée. 8 5	相級					20 1 20 6 20		Montvalent	1 57		
Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris Aurillac à St-Denis-près-Martel au Buisson La Roquebrou	TO LEASE	AURILLAG arrivée 8 5				THE PARTY OF THE P	,	Montal 3	2 12 11 582		
AURILLAC départ. 4h 325 3	THE PERSON			St-Denis-pM. ar	. 8 36 111	50 1 30 6 40) »	Quatre-Routes.	2 46 12 9		5 15 10 19
Siran (arrêt) 5 27	SECTION AND PROPERTY.		1 9h 27 = 13h 9		is-près-M	artel au Buisson	1	Turenue	3 12 >	The second secon	
Lamativie 5 44 » 10 37 4 22 Martel » 7 8 » 12 29 7 59 1 Ge train ne s'arrête à Rocamadour que du 1" mai au 31 octobre.	DESTRUCT) » 61	54 > 12h 15	7 45	PARIS (Orsay)			THE RESERVE OF THE PARTY OF THE
David & Charles Condense of Toulouse	THE REST		10 37 4 22	Martel	× 7	8 ³ > 12 29	7 59	1 Ce train ne s'a	rrête à Rocamadour que		
Port-de-Garnae 6 10 > 11 3 4 48 BaladouArrêt > 7 14 > 12 35 8 5	DESIGNATION OF THE PERSON OF T	Laval-de-Cère 6 2 >	10 55 4 40	Paladon Anna	1 1000	14 > 12 35	8 5	Paris	à Brive, Capd	enac et Tou	louse

Le Pigeon

Souillae.....

Le Buisson. arr.

GOURDON.....

Payrignac (arr.)....

St-Cirq-Madelon.....

Grolejae

20

42 50 55

8

10 16s. 4 24"

2

19

24

PARIS (Orsay) dép. | 6 42½ 7 7 7 15 7 23 7 27 7 39 7 57 8 9 12 53 1 18 1 28 4 419 BRIVE.... dép. 8 26 8 37 8 45 8 51 9 24 9 37 8 8 »
»
5
9
5
16
5
22 » a 9 Turenne Quatre-Routes. 36 St-Denis-près-larr. Martel (dép. 42 56 15 Montvalent..... Rocamadour Gramat..... 5 57 28 37 55 6 14 6 16 9 58 Le Pournel..... »%641652711 FIGEAC..... 10 10 11 29 40 5 5 13 5 26 3 3 4 21 32 2 CAPDENAC. | arr.

De Cahors à Libos

53±1 7° 11 18 24 36 39 CAHORS. - dép.... 6 522 7 7 11 7 20 7 27 7 48 7 46 7 58 8 6 8 14 8 27 8 33 Mercuès..... Douelle (Arrêt) 6 23 Parnac..... 6 30 Luzesh..... 8 21 8 46 6 36 Castelfranc..... Prayssac (Arrêt).... 6 49 6 52 Puy-l'Evêque Duravel..... 9 25 Soturac-Touzac 37 2 9 2 Fumel..... 7 25 10 11 LIBOS

PARIS (Orsay)..... 10 16:

EPC MARE	US		Lan	OF	3	
PARIS (Orsay)	1 7	50s.	1 10	56s 1	7	28 m.
LIBOS dép	7	56g	3	172	9	9.
Fumel	8	25	3	24	9	153
Soturac-Touzac	8	12	3	34	9	25
Duravel	8	19	3	41	9	32
Puy-l'Evêque	8	26	3	48	9	39
Prayssac (Arrêt)		33	3	55	9	46
Castelfranc	8	39	4	>	9	51
Luzech	8	50	4	10	10	1
Parnac		58	4	18	10	9
Douelle (Arrêt)	9	3	4	23	10	14
Mercnès	9	8	4	28	10	19
CAHORS. — Ar	9	20	1 4	40s.	10	31s.

De Cahors à Capdenac

CAHORS dép	1 7	114	1	271	1 6	47
Cabessut, halte	7	201	1 1	36"	6	56°
Arcambal	7	31	1	47	7	5
Vers	7	40	1	56	7	13
Saint-Géry	7	49	2	4	7	21
Conduché	8	2	2	17	7	32
Saint-Cirq, halte	8	9	2	24	7	39
St-Martin-Labonval	8	26	2	33	7	46
Calvignac, halte	8	34	2	41	7	52
Cajare	8	48	2	55	8	3
Montbrun, halte	8	59	3	6	8	12
Toirac	9	9	3	16	8	20
Lamadeleine	9	22	3	29	8	31
CAPDENAC. — Ar	9	34	3	41	8	42
PARIS (Orsay)	10	16	4	24	8	44
TWIST OF THE PARTY	The Carting		THE REAL PROPERTY.		7 0 0 0	

De Candonae à Cahors

The Complete	UI 2					
PARIS (Orsay)	8	478.	1	-	1 10	56.
CAPDENAC Dép	7	29 .	111	*	5	39 =
Lamadeleine	7	40 %	111	118	5	513
Toirac	7	50	111	21	6	3
Montbrun, halte	7	58	111	29	6	12
Cajarc	8	8	111	38	6	24
Calvignac, halte	8	18	11	48	6	35
St-Martin-Labouval	8	25	111	54	6	44
Saint Cirq, halte	8	32	12	1.5	6	53
Conduché	8	38	12		07	1
Sair Géry	8	50	12	18	7	20
Vers	8	55	12	23	7	26
Arcambal	9	3	12	31	7	35
Cabessut, halto	9	12	1 12	40	7	46
CAHORS AT	9	20 m	1 12	48	1 7	54